

**DEMANDE D'INSTALLATION
D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

SPANC 120512 fdemande_recomm-a4.doc

1 - DEMANDEUR

Nom, Prénom *ou* Raison sociale : _____
En qualité de : Propriétaire Locataire Autre : _____
Adresse actuelle : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Nature de la demande : Habitation neuve Rénovation avec permis de construire Rénovation sans permis de construire

2 - LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Adresse du terrain (*si différente de celle du demandeur*) : _____
N° Section : _____ N° parcelle : _____
Mode d'alimentation en eau potable : Réseau d'eau public Puits privé

3 - COORDONNEES DE L'INSTALLATEUR

Autoconstruction Entreprise Nom : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____

4 - CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

Maison individuelle Habitation principale Habitation secondaire Habitation à usage locatif
Nombre de chambres : _____ Nombre d'habitants permanents : _____ Nombre d'habitants occasionnels : _____
 Immeuble collectif Nombre de logement : _____
Logement N°1 : Habitation principale Habitation secondaire Habitation à usage locatif Nombre de chambres : _____
Logement N°2 : Habitation principale Habitation secondaire Habitation à usage locatif Nombre de chambres : _____
 Autres types de locaux : (préciser) : _____
Activité exercée : _____ *Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier*

5 - CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

⇒ **Superficie totale (m²)** : _____
⇒ **Pente du terrain** : Faible (< 5 cm au m) Moyenne (entre 5 et 10 cm au m) Forte (> 10 cm au m)
⇒ **Nature du sol à 0,5 m de profondeur** : Sable Terre végétale Roche calcaire Argile Autre : _____
⇒ **Nature du sol à 1 m de profondeur** : Sable Terre végétale Roche calcaire Argile Autre : _____
⇒ **Présence de nappe d'eau** : Oui Non - Si oui, préciser à quelle profondeur : _____
⇒ **Présence d'un puits utilisé pour la consommation** : Oui Non - Si oui, à quelle distance il se trouve du traitement : _____
⇒ **Destination des eaux pluviales** : Réseau d'eaux pluviales En surface (fossé, caniveau, mare) Infiltration
 Récupérateur d'eaux Autre : _____ Les eaux pluviales sont-elles séparées des eaux usées : Oui Non

6- DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Fosse toutes eaux Volume : _____
⇒ **La fosse est-elle située à moins de 10 mètres de la maison** : Oui Non
 Bac dégraisseur, préciser le volume (litres) : _____
 Préfiltre ou décolloïdeur Intégré à la fosse Dissocié, préciser le volume : _____
 Toilettes sèches *Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier*

115 Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY

Tél : 03 86 44 80 10 - Fax : 03 86 44 26 20 - e-mail spancintersyndicat@wanadoo.fr

N° SIRET 258 901 628 00028

7- VENTILATION DES PRETRAITEMENTS

⇒ Ventilation primaire : Apport d'air

Assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'au-dessus de la toiture,

Autres cas nécessitant une prise d'air indépendante :

⇒ Ventilation secondaire : Extraction des gaz de la fosse toutes eaux (le diamètre doit être de 100 mm au minimum)

Assurée par une canalisation débouchant au-dessus de la toiture, extracteur : statique, éolien.

8 - CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (voir le Guide de l'Assainissement Non Collectif)

Filière déterminée par : le propriétaire un bureau d'études (joindre l'étude de sol)

⇒ Cas des sols perméables

EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR EN SOL NATUREL

EPANDAGE SUR SOL EN PENTE (pente entre 5 et 10 %)

Nombre de tranchées filtrantes : Longueur unitaire des tranchées :

⇒ Cas des sols sableux

LIT D'EPANDAGE Largeur : Longueur :

⇒ Cas des terrains sur sous-sol de calcaire fissuré

FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE Largeur : Longueur :

⇒ Cas des sols avec remontées de nappe ou sol inondable

TERTRE D'INFILTRATION

Surface à la base (m²) : Surface au sommet (m²) : Semi-enterré : Oui Non

⇒ Cas des sols imperméables

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE

FILTRE A SABLE HORIZONTAL DRAINE (risques de colmatage important) :

Largeur : Longueur : Imperméabilisé Non imperméabilisé

⇒ Dispositifs agréés

Désignation commerciale :

N° national d'agrément : Nombre d'Equivalent Habitant :

Joindre un descriptif indiquant le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

⇒ Evacuation du rejet traité (pour les filières drainées ou étanches)

Réseau d'eaux pluviales Infiltration sur la parcelle Fossé départemental

Fossé communal* Puits d'infiltration* Autre* :

*Une étude particulière est obligatoire pour l'instruction du dossier

Rappel : L'accord du responsable du lieu recevant les effluents traités (mairie, DDT, ...), est à solliciter.

9 - ENGAGEMENTS

Le demandeur et l'installateur soussignés, certifient exacts les renseignements fournis ci-dessus. Les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'arrêté du SPANC et devront être conformes aux prescriptions visés dans l'arrêté. Conformément à l'article 30 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif le pétitionnaire s'engage à **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif 10 jours avant le début des travaux ET avant le recouvrement des dispositifs.**

Reconnaît avoir reçu et pris connaissance avec la présente demande du règlement du SPANC.

Fait à, le

Signature du demandeur

Signature de l'installateur

10 – CADRE RESERVE A LA MAIRIE POUR AVIS AVANT INSTRUCTION PAR LE SPANC

Réception en mairie le

Observation - Signature du maire et cachet de la mairie



Cette demande de vaut pas autorisation

**RECOMMANDATION POUR REMPLIR
VOTRE DEMANDE - A CONSERVER**

1 – COMPOSITION DU DOSSIER

La présente demande est à joindre à la demande de permis de construire ou de déclaration de travaux
Elle est également à compléter lors d'une réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Dûment complétée, elle est à retourner en mairie qui transmettra au SPANC

⇒ PIECES A FOURNIR

- 1) La demande d'autorisation d'installation d'un dispositif d'assainissement complétée et signée.
- 2) Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000) faisant figurer les limites de propriétés, les bâtiments desservis par le dispositif d'assainissement, les annexes (garages, piscine, bûcher...), les propriétés limitrophes et les puits voisins.
- 3) Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :
 - la position de l'habitation (future ou existante) et des habitations voisines
 - les sondages effectués pour l'étude de sol le cas échéant
 - l'emplacement des installations d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement)
 - l'emplacement des ventilations (primaire et secondaire)
 - le sens de la pente du terrain et sa valeur
 - l'accès de la parcelle (localisation des zones de circulation et de stationnement des véhicules)
 - les cours d'eau, fossé, mare etc
 - le système d'évacuation des eaux pluviales
 - Toutes autres informations que vous jugerez nécessaires à l'instruction du dossier

Le formulaire est conçu pour que la plupart des réponses se fassent en cochant simplement, les cases proposées. Vous voudrez bien apporter les précisions complémentaires le cas échéant. Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous consulter.

2 - CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.

Il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Nombre de pièces principales dans l'habitation	Volume de la fosse septique toutes eaux
inférieur ou égal à 5 (3 chambres)	3 m ³
6 (4 chambres)	4 m ³
7 (5 chambres)	5 m ³

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimal de 3 m³ jusqu'à 5 pièces principales (= nombre de chambre + 2).

Il doit être augmenté de 1 m³ par pièce principale supplémentaire.

DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe, de la proximité de la roche, de la pente du terrain.

Il vous sera donné soit par la **carte d'aptitude des sols à la mise en œuvre de l'assainissement non collectif** lorsque votre commune a réalisé son schéma directeur d'assainissement soit par une **étude de sol à la parcelle réalisée par le bureau d'études de votre choix** (se renseigner en commune) lorsque le schéma directeur d'assainissement est inexistant ou en cours de réalisation.

3 - REDEVANCE

Comme pour le service d'eau, le SPANC est un service public disposant d'un budget propre. Il est financé par une redevance versée par les usagers. Le montant de la redevance retenue pour l'année 2006 pour l'instruction des demandes d'autorisation de mise en service d'un système d'assainissement non collectif est de 180 euro HT. La visite de vérification de bonne exécution des ouvrages sera facturée 60 euro HT.

